



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

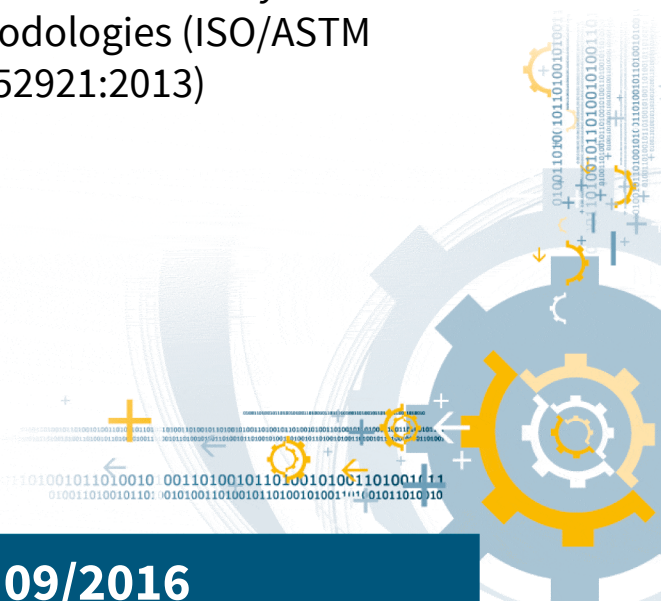
ILNAS-EN ISO/ASTM 52921:2016

Terminologie normalisée pour la fabrication additive - Systèmes de coordonnées et méthodes d'essai (ISO/ ASTM 52921:2013)

Normbegrifflichkeiten für die Additive
Fertigung - Koordinatensysteme und
Prüfmethodologien (ISO/ASTM
52921:2013)

Standard terminology for additive
manufacturing - Coordinate systems and
test methodologies (ISO/ASTM
52921:2013)

09/2016



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO/ASTM 52921:2016 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO/ASTM 52921:2016.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO/ASTM 52921:2016

NORME EUROPÉENNE
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

EN ISO/ASTM 52921

Septembre 2016

ICS 25.040.20

Version Française

**Terminologie normalisée pour la fabrication additive -
Systèmes de coordonnées et méthodes d'essai (ISO/ASTM
52921:2013)**

Normbegrifflichkeiten für die Additive Fertigung -
Koordinatensysteme und Prüfmethodologien
(ISO/ASTM 52921:2013)

Standard terminology for additive manufacturing -
Coordinate systems and test methodologies
(ISO/ASTM 52921:2013)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 29 août 2016.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos européen	3
------------------------------------	----------

Avant-propos européen

Le texte de l'ISO/ASTM 52921:2013 a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 261 "Fabrication additive" de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) et a été repris comme EN ISO/ASTM 52921:2016 par le Comité Technique CEN/TC 438 "Fabrication additive", dont le secrétariat est tenu par AFNOR.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en mars 2017, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en mars 2017.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO/ASTM 52921:2013 a été approuvé par le CEN comme EN ISO/ASTM 52921:2016 sans aucune modification.

Première édition
2013-06-01

Terminologie normalisée pour la fabrication additive — Systèmes de coordonnées et méthodes d'essai

*Standard terminology for additive manufacturing — Coordinate systems
and test methodologies*



Numéro du référence
ISO/ASTM 52921:2013(F)

© ISO/ASTM International 2013

© ISO/ASTM International 2013

All rights reserved. Unless otherwise specified, no part of this publication may be reproduced or utilized in any form or by any means, electronic or mechanical, including photocopying and microfilm, without permission in writing from either ISO at the address below or ISO's member body in the country of the requester. In the United States, such requests should be sent to ASTM International.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

ASTM International, 100 Barr Harbor Drive, PO Box C700,
West Conshohocken, PA 19428-2959, USA
Tel. +610 832 9634
Fax +610 832 9635
E-mail khooper@astm.org
Web www.astm.org

Published in Switzerland

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/CEI, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2, www.iso.org/directives.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou sur la liste ISO des déclarations de brevets reçues, www.iso.org/patents.

Les éventuelles appellations commerciales utilisées dans le présent document sont données pour information à l'intention des utilisateurs et ne constituent pas une approbation ou une recommandation.

L'ISO/ASTM 52921 a été élaborée par ASTM International (en tant que norme ASTM F2921) et a été adoptée selon une procédure spéciale par «voie express» par le comité technique ISO/TC 261, *Fabrication additive*, parallèlement à son approbation par les comités membres de l'ISO. Cela a été défini dans un accord de coopération de l'organisme de développement des normes partenaire entre l'ISO/TC 261, *Fabrication additive*, et le comité F42, *Fabrication additive*, d'ASTM International.

Cette première édition de l'ISO/ASTM 52921 annule et remplace l'ASTM F2921-11^{ε3}